

# Notice

---

Cette fiche est destinée à regrouper des informations sur un projet que vous souhaitez présenter pour les trophées des Opérations Remarquables 2019.

Merci de remplir une fiche par projet accompagnée d'une présentation détaillée et de nous la retourner dès que possible et avant le 12 avril 2019 à la Fédération (14, rue Lord Byron 75384 Paris CEDEX 08 - federation@hlm.coop ou directement sur [www.hlm.coop](http://www.hlm.coop) espace adhérents).

Les projets éligibles peuvent être des programmes immobiliers mais également des dispositifs organisationnels, de communication ou autres, mis en place par la coopérative. Ne peuvent toutefois concourir que des programmes livrés en 2018 ou livrables en 2019 ou des dispositifs mis en place sur la même période.

Les lauréats présenteront les opérations et leurs caractères innovants au mois de mai, devant l'Assemblée Générale des Coop' Hlm et un parterre d'invités d'honneur. L'ensemble des candidatures feront l'objet d'une publication spécifique, sous la forme d'un hors-série à la revue « Actualités Habitat ».

Cette année l'examen des dossiers de candidature n'est plus défini par catégorie. Le jury étudiera chaque projet selon l'ensemble des axes d'innovations présentés ci-après qui constitueront autant de Trophées

## Les lauréats

---

Ces trophées ont pour objectif de valoriser la diversité et la qualité des interventions des coop' Hlm que ce soit en maîtrise d'ouvrage, en gestion ou en matière d'innovation sociale. Sur l'ensemble des projets proposés, le jury désignera 4 lauréats :

### ORiginalité des usages / au-delà du logement, le service et l'usage

*L'action ou le programme immobilier développé constitue une nouvelle approche du logement qui remet l'habitant et ses usages au cœur du projet par une innovation sur les services proposés, le partage d'espaces ou l'accès à de nouvelles technologies...*

L'habitat n'échappe pas aux évolutions sociétales, qui se traduisent dans d'autres secteurs par le développement du leasing et de l'économie circulaire. Le logement est ainsi de plus en plus pensé à travers son usage, c'est-à-dire la manière dont il apporte le confort, la sécurité et l'intimité à ses occupants et de moins en moins de manière matérielle ou technique.

Progressivement l'environnement des logements devient un critère primordial dans les recherches des ménages, que ce soient par les services qui leurs sont proposés ou par la multifonctionnalité des bâtiments.

Pour les projets présentés dans cette catégorie et s'appuyant sur des applications numériques, la coopérative pourrait s'attacher à mettre en valeur les arbitrages effectués pour favoriser un usage raisonné des objets connectés.

### PerfORMance

*L'action ou le programme immobilier s'inscrit dans un objectif de responsabilité et de durabilité par un processus économe ou une attention à la préservation de ressources notamment naturelles et locales.*

Il s'agit de mettre en valeur une action performante au niveau de la préservation de ressources naturelles – une forêt, une rivière, la biosphère -, matérielles – un patrimoine bâti – ou immatériel – une connaissance, un savoir-faire...

Il peut s'agir d'un projet immobilier conçu selon les préceptes du développement durable ou d'un partenariat ou d'une organisation pertinente et adaptée à une problématique spécifique du territoire (valorisation de filières locales...).

#### AbORDable et OuveRte

*Le projet se démarque par son ouverture et son accessibilité au plus grand nombre ou à une catégorie spécifique de ménages.*

Les coop' Hlm s'engagent au quotidien en faveur du logement des ménages modestes. Les projets et méthodes mis en œuvre visent à le rendre accessible à tous et en particulier aux populations qui connaissent des difficultés spécifiques pour se loger.

Les projets développés doivent présenter un coût particulièrement compatible avec une orientation sociale du logement. Il peut également s'agir d'un dispositif permettant de répondre à un besoin spécifique de certains ménages.

#### CoOpération - Participation citOyenne

*L'action ou le programme immobilier encourage la coopération et l'interaction sociale, il contribue à renforcer l'implication des personnes dans la société.*

La participation citoyenne est au cœur de la responsabilité sociale des coopératives, elle en garantit le pilier social. Les citoyens/habitants sont ainsi invités à intervenir sur la conception de leurs conditions de vie, c'est le cas par exemple de l'habitat participatif. Les coopérateurs accédants ou salariés peuvent être aussi impliqués dans des projets qui favorisent leur implication dans la vie de la coopérative ou qui développent les valeurs coopératives : la démocratie, la solidarité, la responsabilité, le service, la proximité, la pérennité et la transparence.

# Bulletin de candidature

## Identification

---

- Coopérative d'Hlm : .....
- Nom de la personne à contacter : .....
- Téléphone : ..... Courriel : .....

## Opération / Innovation

---

- Nom de l'opération ou de l'initiative :  
.....
- Ville et département d'implantation :  
.....
- Date de livraison (2017 ou 2018) :  
.....
- Descriptif du contexte (environnement de l'opération, rôle des collectivités locales, des coopérateurs ou autres partenaires...)
  
- Descriptif de l'opération ou de l'initiative (type d'habitat, typologie, bilan d'opération, prix de revient (€ HT/m<sup>2</sup>shab) et prix de vente ou loyers, caractéristiques techniques, date de livraison, partenariats, implications...)

## Eléments d'évaluation

---

- Bilan commercial (profil des accédants ou des locataires, aides et subventions, retombées presse...)
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- Éléments sur la reproductibilité de l'opération ou de l'initiative

## Caractère remarquable

---

- Présentation du caractère remarquable ou innovant de l'opération sur le plan de l'ORiginalité des usages / au-delà du logement, le service et l'usage
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- Présentation du caractère remarquable ou innovant de l'opération sur le plan de la PerfORMance
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- Présentation du caractère remarquable ou innovant de l'opération qui la rend AbORDable et Ouverte

- Présentation du caractère remarquable ou innovant de l'opération au profit de la Coopération - Participation citoyenne

#### Documents complémentaires à fournir

---

- Tout document nécessaire et pertinent au regard des questions précédentes ou susceptible d'aider à la compréhension de votre opération ;
- Illustrations (plaquette commerciale, photos, vidéos...) en format numérique haute définition.